

# Intervention en zone à ATMosphère EXPlosive (ATEX)

## Objet

L'intervention en zone à ATMosphère EXPlosive est réglementée et doit faire l'objet d'une information spécifique ainsi que d'une utilisation d'équipements adaptés. Ce mode opératoire vous indique comment reconnaître une zone ATEX et comment réagir s'il vous est nécessaire d'intervenir dans ces zones

## Qu'est-ce qu'une zone ATEX ?

« Zone ATEX » signifie qu'il y a présence à proximité de produits ou matériaux susceptibles de générer une atmosphère pouvant s'enflammer au contact d'un point chaud (flamme, fer à souder, etc.).

Elle est symbolisée par un panneau rectangulaire sur fond jaune contenant les lettres EX :



Les zones ATEX sont classées en fonction de la probabilité d'explosion en 3 types de zones :

Probabilité d'un ATEX	Haute	Moyenne et faible	Très faible	Improbable
Définitions	ATEX présente en permanence ou pendant de longues périodes ou fréquemment	ATEX susceptible de se présenter occasionnellement en fonctionnement normal	ATEX non susceptible de se présenter en fonctionnement normal ou, si elle se présente néanmoins, n'est que de courte durée (fonctionnement anormal prévisible)	Emplacement non dangereux
Gaz et vapeurs	ZONE 0	ZONE 1	ZONE 2	Hors ZONES
Poussières	ZONE 20	ZONE 21	ZONE 22	Hors ZONES

+

Dangerosité

-

## Les interventions en zone ATEX

Les interventions en zone ATEX sont réglementées. Pour intervenir en zone ATEX **vous devez obligatoirement** :

- Avoir reçu une **formation** à l'intervention en zone ATEX (possibilité d'avoir une information préalable avant intervention)
- Dans la mesure du possible, sortir le matériel à contrôler en dehors de la zone ATEX pour éliminer le risque
- En cas d'intervention dans une zone ATEX qui ne peut être supprimé, le plan de prévention est obligatoire ou une analyse de risque doit être validé par le responsable EHS
- Avoir pris connaissance et appliquer le **plan de prévention** associé à votre intervention (plan de prévention **obligatoire**)
- **Etre équipé** de vêtements et de chaussures antistatiques (marqués
- Utiliser uniquement des **équipements adaptés** aux zones ATEX (marqués
- De disposer d'un **permis de feu** en cas de travaux par point chaud (brasage, disqueuse, etc.)



Si vous ne respectez pas une ou plusieurs de ces conditions, **n'intervenez pas** et contactez immédiatement le client et/ou votre encadrant.

Lors d'interventions en zone ATEX, **il est interdit** :

- De posséder tout matériel susceptible de provoquer l'inflammation de l'atmosphère : Téléphone portable, Montre, Télécommande, Briquet, etc.
- De fumer

